

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE - RHÔNERGIA CONCERTATION PRÉALABLE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2023 AU 29 FÉVRIER 2024 INCLUS

OBJET DE LA CONCERTATION PREALABLE

Cette concertation a pour objet d'assurer l'information du public, de débattre de l'opportunité, des objectifs et des principales caractéristiques du projet Rhônenergia et de ses alternatives. Le projet Rhônenergia est celui de la construction d'un ouvrage hydroélectrique sur le Haut-Rhône, à proximité des communes de Loyettes et de Saint-Romain-de-Jalionas. Le projet Rhônenergia associe 3 maîtres d'ouvrage : l'Etat, CNR et RTE.

ORGANISATION ET DUREE DE LA CONCERTATION PREALABLE

L'Etat, CNR et RTE ont saisi la Commission nationale du débat public (CNDP), au titre du II de l'article L. 121-8 du code de l'environnement et de l'article R. 121-3 du même code.

Le 5 avril 2023, la CNDP a décidé (DECISION N° 2023/ 29 / RHÔNERGIA / 1, consultable sur le site www.debatpublic.fr) d'organiser une concertation préalable et a désigné quatre garants : Jacques ARCHIMBAUD, Patrick DERONZIER, Julie RIEGEL et Jean-Michel THORNARY.

La concertation se déroulera du 1er décembre 2023 au 29 février 2024 inclus.

PERIMETRE DE LA CONCERTATION PREALABLE

Le périmètre de la concertation préalable inclut les communes suivantes :
Ain : Lagnieu, Saint-Sorlin-en-Bugey, Sainte-Julie, Saint-Vulbas, Loyettes, Blyes, Saint-Jean-de-Niost, Saint-Maurice-de-Gourdans.

Isère : Vertrieu, Parmilieu, Saint-Baudille-de-la-Tour, La Balme-les-Grottes, Hières-sur-Amby, Vernas, Annoisin-Chatelans, Leyrieu, Tignieu-Jamezieu, Pont-de-Chéruy, Saint-Romain-de-Jalionas, Chavanoz, Anthon.

MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE

Rencontres publiques de la concertation préalable

5 réunions publiques* : Réunion d'ouverture – mardi 5 décembre – 19h00 – Lagnieu (salle polyvalente) ; Réunion sur le projet dans son environnement – lundi 15 janvier – 19h00 – Saint-Romain-de-Jalionas (salle carrelée) ; Réunion thématique sur les Alternatives – mardi 23 janvier – 19h00 – Saint-Vulbas (Centre international de rencontres) ; Réunion sur le projet dans les dynamiques territoriales – mardi 6 février – 19h00 – Loyettes (Salle Maurice Barral) ; Réunion de clôture – mardi 27 février – 19h00 – Pont-de-Chéruy (Espace Pontois).

6 visites terrain** : samedi 16 décembre, samedi 13 janvier et samedi 20 janvier – 9h00 – Loyettes ; samedi 3 février, samedi 17 février et samedi 24 février – 9h00 – Saint-Vulbas.

16 rencontres de proximité** : samedi 2 décembre – 9h00 – marché de Charvieu-Chavagneux ; jeudi 7 décembre et jeudi 14 décembre – 14h00 – Sault-Brénaz ; mardi 9 janvier – 9h00 – Saint-Romain-de-Jalionas (Place de Passieu) ; samedi 20 janvier – 14h00 – Ambérieu-en-Bugey (centre commercial du Bugey) ; vendredi 26 janvier – 9h00 – mairie de Lagnieu ; samedi 27 janvier – marché de Montalieu-Vercieu – 9h00 ; jeudi 8 février – 9h30 – Sault-Brénaz ; dimanche 25 février – 9h00 – marché de Pont-de-Chéruy ; jeudi 29 février – 9h30 – Sault-Brénaz.

6 tables rondes* (sur invitation) : « Le modèle économique et social de Rhônenergia » – jeudi 7 décembre – 19h00 – Charvieu-Chavagneux (salle Roger Gauthier) ; « Rhônenergia dans son environnement naturel, paysager et patrimonial » – mardi 12 décembre – 19h00 – Sault-Brénaz (salle des visiteurs de l'aménagement hydroélectrique) ; « Les ambitions des territoires : quelle place pour Rhônenergia ? » – lundi 18 décembre – 16h00 – Lyon (CCI de Lyon,

32 quai Perrache – CS 10015 – 69286 Lyon Cedex 02) ; « Les aménagements du fleuve et les mobilités » – mardi 19 décembre – 19h00 – Chazey-sur-Ain (Hôtel de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain) ; « Les besoins en électricité et le rôle de l'hydroélectricité » – lundi 8 janvier – 19h00 – Arandon-Passins (Espace partagé de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné) ; « Rhônenergia et la question de l'eau » – mardi 9 janvier – 19h00 – Montluel (salle du conseil de la Communauté de Communes de la Côteire).

2 réunions avec les acteurs de l'agriculture d'une part, et du développement économique d'autre part.**

3 ateliers « la fabrique des alternatives » (sur invitation) : Recensement des contributeurs – mercredi 6 décembre – 19h00 – Caluire-et-Cuire (salle de l'AUNL, 59 quai Clémenceau) ; Audition d'experts – lundi 18 décembre – 19h00 – Lyon (CCI de Lyon, 32 quai Perrache – CS 10015 – 69286 Lyon Cedex 02) ; Formalisation – mardi 16 janvier – 19h00 – Lyon (CCI de Lyon, 32 quai Perrache – CS 10015 – 69286 Lyon Cedex 02). **Les acteurs intéressés par la démarche sont invités à se rendre sur le site internet de la concertation afin de faire part de leur intérêt.**

*Ces réunions seront retransmises en ligne sur le site internet www.concertation-rhonenergia.fr.

**Des informations complémentaires sont à venir sur le site Internet www.concertation-rhonenergia.fr.

Autres moyens d'information et de participation

- Le dossier de la concertation préalable ;
- La synthèse du dossier de concertation, permettant aussi le recueil de contributions via un coupon T ;
- Le site internet www.concertation-rhonenergia.fr pour accéder à la documentation du projet et de la concertation, et pour déposer une contribution (avis ou questions) ;
- Les cahiers d'acteurs, pour permettre aux acteurs institutionnels et associatifs de faire part de leurs positions (modalités sur le site internet) ;
- Le débat autoporté, pour toutes les parties prenantes désireuses de contribuer à la réflexion sur le projet.

Le dossier et la synthèse seront mis à disposition dans toutes les mairies des communes du périmètre de la concertation, et téléchargeables sur le site internet. La synthèse sera distribuée dans toutes les boîtes aux lettres du périmètre.

Suites de la concertation préalable

À l'issue de la concertation préalable, les garants de la concertation disposeront d'un délai d'un mois pour transmettre leur bilan aux maîtres d'ouvrages, qui le publieront sans délai sur leur site Internet (articles L. 121-16-1 et R. 121-23 du code de l'environnement). Ce bilan sera également consultable sur le site internet de la CNDP.

Au plus tard dans un délai de 2 mois après la publication du bilan des garants, les maîtres d'ouvrage rédigeront un document, rendu public, qui présentera les enseignements qu'ils tirent de la concertation et la manière dont ils en tiendront compte dans la suite du projet.

